DLP 10-8-81835102

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Route de la FORET - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL 70 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Regisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
13, Rte de la Forêt - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 210 (Edition Générale n° 21/81 du 7 Août 1981)

-=-

VIGNE

MILDIOU

Le temps orageux des 1 et 2 Août puis de ces derniers jours a entraîné de nouvelles contaminations dans les parcelles atteintes. Il est nécessaire de renouveler en début de semaine prochaine, le traitement conseillé dans le bulletin du 30 Juillet.

En situation saine, les indications données précédemment restent valables.

Dans le choix du fongicide et dans son utilisation il doit être tenu compte du fait que les produits systémiques ne sont plus véhiculés par la sève à partir de l'arrêt de la pousse de la vigne ou de la grappe. Les considérer comme des produits seulement pénétrants et ne pas oublier que les spécialités à base d'éthylphosphite d'aluminium (Mikal, Rhodax) sont interdites d'emploi soixante jours avant récolte.

OIDIUM

La maladie peut s'installer sur les baies jusqu'à la véraison. Soigner la protection jusqu'à ce stade.

VERS DE LA GRAPPE

Le vol de Cochylis a nettement diminué d'intensité sauf dans le Loudunais où il se prolonge. Il est conseillé d'envisager un second traitement dans cette zone dans la mesure où le premier traitement a été réalisé précocement (avant le 22-23 Juillet).

Le deuxième vol d'Eudémis se poursuit et on a observé des dépôts de pontes importants fin Juillet en Grande Champagne à la suite du réchauffement du temps. Un second traitement sera nécessaire cette année. Il devra être appliqué début de semaine prochaine dans la mesure où le premier traitement a été effectué dans la période du 24 au 26 Juillet.

ARAIGNEE JAUNE

Dans les vignes touchées, intervenir avant que les dégâts n'atteignent les feuilles hautes et soigner la pulvérisation en mouillant bien les deux faces des rangs.

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURE ET OIDIUM

Bien maintenir la protection contre ces maladies dans les vergers atteints.

CARPOCAPSE

En Gâtines il n'y aura pas de deuxième vol. Appliquer le dernier traitement recommandé dans le bulletin précédent si ce n'est déjà fait.

Dans les autres zones, les captures ont repris fin Juillet ce qui rend nécessaire le maintien de la protection des vergers.

MINEUSE CERCLEE

Le traitement préconisé dans la semaine du 27 au 31 Juillet contre les chenilles issues du deuxième vol sera à renouveler vers la mi-Août.

P.1.465

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : J. THIAULT - Inscription à la C.A.P.P.P. N° 535 AD

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

En secteurs précoces les captures ont repris début Août. Il est donc nécessaire de poursuivre la protection.

Dans les autres secteurs, les captures se sont intensifiées. Maintenir la protection.

ROUILLE DU POIREAU

Cette maladie est présente dans de nombreuses cultures. Maintenir un rythme de traitements suffisant danstoutes les zones, en faisant des interventions spécifiques lorsque la protection contre la teigne est suspendue. Pour le choix des produits, se reporter au bulletin n° 208.

CHENILLES DEFOLIATRICES DU CHOU (PIERIDE, NOCTUELLE)

C'est la période d'activité de ces papillons. Dès les premiers signes d'attaque (feuilles dévorées), intervenir avec l'une des matières actives ci-après en ayant soin d'ajouter un mouillant pour que la pulvérisation adhère aux feuilles : décaméthrine : 0,75 g/hl (Decis), cyperméthrine : 3 g/hl (Ripcord 5), Bacillus thuringiensis : dose selon spécialités (Bactospéine, Thuricide), phosalone 60 g/hl (Zolone).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 7 Août 1981
Précédente Note : Bulletin N° 209 du 30.7.81